

Communiqué du 27 février 2023

Pour bien préparer sa fin de vie, l'ADMD ouvre un site d'information : <u>preparersafindevie.fr</u>

Répondre aux interrogations des Français de manière simple, sans tabou...

Pour mieux aider les Français à s'informer sur la fin de vie, sur leurs droits, sur les directives anticipées ou encore sur les personnes de confiance, l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité met à disposition un site didactique, sous forme d'un parcours de droit.

Pour Yoann Brossard, le secrétaire général de l'ADMD, « les Français méconnaissent leurs droits et le site <u>preparersafindevie.fr</u> leur permettra, sereinement, de réfléchir et de préparer leur fin de vie ou d'accompagner un proche sur ce chemin. »

L'ouverture de ce site correspond à la volonté de l'ADMD de prendre toute sa place dans l'information des Français, au-delà de son action pour faire changer la loi actuelle au profit d'une loi de liberté en fin de vie.

Selon Yoann Brossard : « Ce site participe de la mission d'intérêt général de notre association, au même titre que le fichier des directives anticipées géré par l'ADMD et ouvert à nos adhérents comme aux non adhérents, et pour lequel nous demandons depuis de nombreuses années, aux pouvoirs publics, une délégation de service public. »

Contact presse : Philippe Lohéac, délégué général, au 01 48 00 04 16